

PROGRAMME DPC 44371500031 – SESSION 1
« L'ORL face aux explorations du sommeil en pratique quotidienne »

Vendredi 1^{er} avril 2016 de 14h à 17h00
Hôtel IBIS STYLE -Centre-ville -7 rue Victor Hugo 86000 POITIERS.

Experts : Dr. F. CHALUMEAU (Fresnes) - Dr. O. GALLET DE SANTERRE (Montpellier) – Pr. X. DROUOT (Poitiers).
Animateur : Dr. Jean-Michel KLEIN (Paris)

Quelles sont les démarches pour s'inscrire ?

1/ Avoir un compte déjà créé depuis www.mondpc.fr si cela n'a jamais été fait.

Vous ne pouvez-vous inscrire à un programme DPC que si vous êtes entré préalablement dans "votre démarche DPC".

Pour cela, vous devez créer votre compte DPC une fois pour toute sur le site de l'OGDPC : www.mondpc.fr.
Il faut vous munir au préalable des informations administratives suivantes :

- numéro RPPS à 11 chiffres (disponible sur l'annuaire du site du CNOM)
- votre R.I.B.
- votre carte CPS recto-verso.
- votre attestation de cotisation au Conseil de l'Ordre des Médecins.

S'inscrire à la session avec le N° du programme sur www.mondpc.fr :

- ▶ Vous devez vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr en indiquant votre identifiant et votre mot de passe.
- ▶ Vous devez indiquer le N° de programme et le N° de la session dans la rubrique « *inscription directe* » et cliquez sur « *rechercher* ».
- ▶ Vous devez valider sur « *s'inscrire* » vous recevrez alors un mail automatique de confirmation.
- ▶ **Une fois votre espace personnel créé, vous devez retourner dûment rempli et signé le bulletin d'inscription ci-joint** accompagné d'un chèque de caution de 230 € **avant le 07 mars 2016 à ORL DPC** : 3 rue de l'Arrivée - BP50 - 75749 Paris Cedex 15.

2/ Adresser le bulletin d'inscription à ORL-DPC

Retourner le bulletin d'inscription dûment complété et accompagné d'un **chèque de caution de 230€ à ORL-DPC**, votre organisme agréé de la spécialité, au 3 rue de l'Arrivée – BP50 75749 Paris Cedex 15.

Nous attirons votre attention sur le parcours, qui se déroule en 3 étapes, qu'il est impératif de respecter.

3/ Valider votre session DPC, c'est participer aux 3 étapes.

Seule la participation complète conditionne la validation de votre DPC et permet d'établir le certificat de validation en fin de parcours ainsi que votre indemnisation.

La première étape

C'est la partie analyse de vos pratiques. Vous devez vous connecter à une plateforme dédiée du 14 mars au 26 mars 2016, pour répondre en ligne à un questionnaire portant sur vos pratiques. Nous sommes dans l'analyse des pratiques et non dans l'analyse des connaissances.

La deuxième étape

Elle est « présentielle et cognitive ». Elle se tiendra lors de la 5^{ème} Journée de Printemps de l'Association Française du Sommeil en ORL, le 1^{er} avril 2016. **Attention votre présence est obligatoire 15 minutes avant le démarrage de la session**, afin de satisfaire aux contraintes administratives.

L'atelier se déroulera sur trois heures, avec l'animation interactive d'experts et d'animateurs formés à la pédagogie d'ORL-DPC.

Les présentations tiennent compte de l'analyse de vos pratiques. La pédagogie est tournée vers des échanges interactifs, elle est sans jugement de valeurs.

Cette session vous permettra de comparer vos prises en charge avec celles de vos collègues et des experts en fonction des référentiels de la spécialité.

Nous sommes bien dans le domaine de la pratique et non pas de la connaissance.

Des axes d'amélioration seront envisagés par les intervenants, les participants pourront eux aussi se positionner sur ces mesures correctives visant à améliorer les pratiques professionnelles en tenant compte des contraintes du système de santé. Votre présence à cette étape n°2 nécessite une authentification.

La troisième étape

Elle consiste à remplir, à distance, un questionnaire de mesure d'impact de la démarche après la session présentielle. Vous devrez répondre au questionnaire préparé par les intervenants objectivant vos pratiques éventuellement « actualisées ».

Cette analyse permettra de mesurer l'impact de la session de formation sur vos pratiques. Vos résultats feront l'objet d'une synthèse qui vous sera communiquée.

Vous devrez également remplir un deuxième questionnaire portant sur l'évaluation globale du parcours DPC que vous avez suivi et organisé par ORL-DPC.

Attention : pour cette troisième étape, vous devrez vous reconnecter sur la plateforme entre le 25 avril et le 09 mai 2016. En dehors de cette période l'accès sera impossible. Nous devons respecter cette consigne fixée par l'OGDPC

Nous vous rappelons l'importance de suivre les 3 étapes: non respectée = pas de validation du DPC et pas d'indemnisation de présence.

Le certificat de validation sera adressé, ultérieurement, à tous les participants ayant validé les 3 étapes.

ATTENTION, pour les hospitaliers, contacter directement ORL-DPC à l'adresse suivante (orl-dpc@snorl.org)

Une demande de prise en charge individuelle devra être établie avec le Département des Affaires Médicales (DAM) de votre établissement selon des modalités qu'ORL-DPC vous communiquera.

L'inscription à la Journée du Printemps est totalement indépendante de l'inscription à une session de programme DPC.

Nous restons à votre écoute et nous vous souhaitons une belle et bonne formation avec l'ORL-DPC.

Bien cordialement.

Dr. Laurent SEIDERMAN
Président d'ORL-DPC



Dr. Jean-Michel KLEIN
Directeur du Comité Scientifique et Pédagogique
d'ORL-DPC.

